

# COMMUNE DE PONT D'OUILLY

## COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 31 MARS 2017

Sous la présidence de Maryvonne GUIBOUT, Maire

à laquelle assistaient : Jacky LEBRETON – Maryvonne GRAINDORGE – Gilles MAUDUIT Maires-adjoints – Christiane HUREL – Eric MARAIS – Chantal MARIE – Franck DUMAY – Sylvie RAIKIE – Vincent MEYER – Sylvie HELIE - Cassandra MAGUERITE, conseillers municipaux  
Absente excusée : Lydia RIGOT

### **Approbation du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion 2016 de la Commune et affectation des résultats**

Le Conseil Municipal arrête et approuve le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 conforme aux sommes suivantes :

Fonctionnement dépenses : 596 020,56 €

Fonctionnement recettes : 663 141,55 €

Investissement dépenses : 171 415,01 €

Investissement recettes : 235 873,01 €

Résultat de l'exercice : 131 578,99 €

Considérant que l'exercice précédent présentait un excédent de fonctionnement de 361 099,79 € et un déficit d'investissement de 127 619,71 €.

Le Conseil Municipal constate les résultats cumulés suivants :

Fonctionnement : 285 770,63 €

Investissement : - 63 161,71 €

Considérant les restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 1 500 €

Recettes : 16 670 €

Le BESOIN DE FINANCEMENT NET est de : 47 991,71 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit les résultats :

Art. 1068 : 47 991,71 €

Art. 002 : 237 778,92 €

### **Approbation du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion 2016 du Budget Assainissement et affectation des résultats**

Le Conseil Municipal arrête et approuve le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 conforme aux sommes suivantes :

Fonctionnement dépenses : 74 787,22 €

Fonctionnement recettes : 83 338,24 €

Investissement dépenses : 56 534,01 €

Investissement recettes : 42 282,11 €

Résultat de l'exercice : - 5 700,88 €

Considérant que l'exercice précédent présentait un excédent de fonctionnement de 67 411,62 € et un déficit d'investissement de 1 070,11 €.

Le Conseil Municipal constate les résultats cumulés suivants :

Fonctionnement : 71 892,53 €

Investissement : - 15 322,01 €

Considérant les restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Le BESOIN DE FINANCEMENT NET est de : 15 322,01 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit les résultats :

Art. 1068 : 15 322,01 €

Art. 002 : 56 570,52 €

## **Approbation du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion 2016 du Budget Lotissement de la Valette et affectation des résultats**

Le Conseil Municipal arrête et approuve le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 conforme aux sommes suivantes :

Fonctionnement dépenses : 181 878,23 €

Fonctionnement recettes : 179 116,24 €

Investissement dépenses : 194 149,26 €

Investissement recettes : 176 129,25 €

Résultat de l'exercice : - 20 782,00 €

Considérant que l'exercice précédent présentait un résultat de fonctionnement nul et un déficit d'investissement de 39 586,86 €.

Le Conseil Municipal constate les résultats cumulés suivants :

Fonctionnement : - 2 761,99 €

Investissement : - 57 606,87 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit le résultat :

Art. 001 (investissement) - 57 606,87 €

Art. 002 (fonctionnement) - 2 761,99 €

## **Taux d'imposition pour l'année 2017**

Suite à la baisse annuelle des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 1 % les taux d'imposition pour l'année 2017. Les nouveaux taux sont les suivants :  
Taxe d'Habitation 10,04 %, Taxe Foncière Bâti 20,50 % et Taxe Foncière Non Bâtie 34,88 %.

## **Budgets primitifs 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve des budgets primitifs 2017 suivants :

Budget Commune pour un montant en fonctionnement de 858 655,92 € et en investissement de 306 895,71 €

Budget Assainissement pour un montant en fonctionnement de 287 998,52 € et en investissement de 79 240,01 €

Budget Lotissement de la Valette pour un montant en fonctionnement de 297 809,30 € et en investissement de 371 264,17 €

## **Subventions aux Associations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

ADMR : 800 €

Amicale des Sapeurs Pompiers : 200 €

Café Show : 1 000 €

Capucine et Potiron : 400 €

Chorale Sainte Thérèse : 200 €

Club de l'Amitié : 300 €

Comité de Jumelage : 1 000 €

Comité des Fêtes : 1 000 €

Pont d'Ouilly Initiatives : 3 000 €

Pont d'Ouilly Loisirs Section Kayak 2 500 €

Pont d'Ouilly Loisirs Section Animation Jeunes 17 500 €

Pont d'Ouilly Pétanque : 400 €

Secours Populaire : 400 €

Société de Chasse : 400 €

Société de Pêche : 160 €

Taï-Jitsu : 400 €

MFR Maltot : 50 €

### **Indemnité de gardiennage de l'Eglise**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord au règlement de la somme de 474,22 € au titre du gardiennage de l'Eglise à la Paroisse Bienheureux François Jamet des Vallées.

### **Travaux Eglise Ste Thérèse : Demande de la Dotation « Patrimoine et Voirie » à la Communauté de Communes du Pays de Falaise**

Le Maire rappelle que des gros travaux sont à effectuer sur l'Eglise Ste Thérèse. La rosace au dessus de l'entrée principale devient dangereuse et il y a des fuites au niveau de la toiture, ces travaux s'élèvent à 95 288,36 € HT.

Afin de financer ces travaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter la dotation « Patrimoine et Voirie » à la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

### **Location de la Salle des Fêtes : demande d'arrhes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que, lors d'une réservation de la salle des fêtes par des particuliers, des arrhes d'un montant 50 € seront demandés et encaissés.